

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 12 JUILLET 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Absents excusés avec pouvoir : 10

Absent excusé : 1

L'An deux mille vingt-deux et le douze juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jacques FAGARD, Adjoint.**

Date de la convocation : 06 juillet 2022

Date d'affichage : 06 juillet 2022

Étaient présents :

Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Sibylle GENESTON, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Léonard PACE.

Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à Leila CHEVALIER.

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jean-Sébastien GUENARD.

Franck VIGNE, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD.

Marinette SERVAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.

Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.

Daniel BARBER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Sybille GENESTON.

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Daniel UGHETTO.

Jacques PERTEK, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Louis LAURENT.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 2022-07/ 54 : CHANTIER D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE « RÉNOVAL » SECTION
ENTRETIEN DU LINGE.
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
MAIRIE DE VALREAS ET LE LYCÉE DES MÉTIERS
FERDINAND REVOUL**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E-lesite.com

99_DE-034-216401388-20220712-DEL_2022_07

Monsieur Jacques FAGARD donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, qui expose au Conseil municipal que depuis 2009, la Ville de Valréas a noué un partenariat avec le lycée des Métiers Ferdinand Revoul en créant une section « Entretien du linge » au sein du chantier d'insertion RENOVAL.

Ce partenariat se concrétise par l'accueil, dans le local « lingerie » du lycée, des personnes embauchées dans le cadre du chantier d'insertion et de leur encadrant technique pour assurer principalement le nettoyage du linge du restaurant d'application, du restaurant scolaire de la commune ainsi que les draps, couvertures et le linge des associations à l'occasion de manifestations ponctuelles comme les festivités de la Saint-Jean, le Corso de la Lavande.

Considérant que cette section fait partie intégrante du chantier d'insertion RENOVAL, intégrée au cahier des charges et au plan de financement proposé annuellement au Conseil municipal,

Considérant que cette action est réalisée avec le soutien financier du Département de Vaucluse et de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS),

Considérant que la convention de partenariat avec le lycée des Métiers Ferdinand Revoul est arrivée à échéance le 31 décembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour assurer la poursuite de la section « lingerie » du chantier d'insertion RENOVAL pour une nouvelle période de trois ans renouvelable 2 fois à compter du 15 juillet 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FAGARD et de Mme MALLET, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre de la section « Entretien du linge » du chantier d'insertion RENOVAL entre la Mairie de Valréas et le lycée des Métiers Ferdinand Revoul à Valréas, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

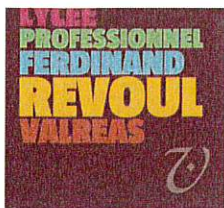
Pour le Maire empêché,
Le Troisième Adjoint,
Jacques FAGARD.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : 15 JUIL. 2022

Et la publication sur le site internet de la Ville le : 18 JUIL. 2022

REÇU EN PREFECTURE
Le 15/07/2022
Application agréée E-legalite.com



LYCÉE DES MÉTIERS FERDINAND REVOUL

Unité de Formation par Apprentissage



PROJET CONVENTION

FONCTIONNEMENT

CHANTIER INSERTION

ENTRETIEN DU LINGE

Le proviseur

Direction

Référence

Dossier suivi par

Entre La Mairie de Valréas
Représentée par Monsieur le Maire de Valréas
Habilité par délibération en date du

Et Le Lycée des Métiers Ferdinand REVOUL – 84600 Valréas
Représentée par Madame le Proviseur
Habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du

Téléphone
04 90350368
Fax
04 90355845
Mél.
Ce.0840700e
@ac-aix-marseille.fr

Route de Nyons
BP 98
84601 VALREAS
Cedex

www.lycee-valreas.net

Pour le fonctionnement du chantier d'Insertion dont l'objet est l'entretien du linge piloté par la Mairie de Valréas.

Il est convenu,

Article 1

Le Lycée des Métiers REVOUL accueille les personnes travaillant dans le cadre du chantier d'insertion RENOVAL (pas plus de deux simultanément encadrées par un agent municipal) dans son local « lingerie » - accès par la porte sur l'extérieur.

Le Lycée des Métiers REVOUL met à disposition du chantier d'insertion RENOVAL le lave-linge, le sèche-linge et la calandreuse industriels et en assume financièrement les consommations d'eau, d'électricité et les contrats d'entretien.

Article 2

La Mairie de Valréas, pilote du chantier d'insertion RENOVAL entretien du linge, assure le recrutement et la rémunération des contrats aidés qui y participent. Le Lycée des Métiers REVOUL sera convié au Comité de Pilotage du chantier d'insertion.

Article 3

En contrepartie de l'accueil dans les locaux du Lycée des Métiers REVOUL, le chantier d'insertion RENOVAL assure le nettoyage et le repassage du linge du Lycée (service général et sections restauration – hôtellerie).

Le chantier d'insertion RENOVAL peut assurer l'entretien du linge d'autres structures.

Les produits nettoyants sont fournis par le chantier d'insertion

REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E-legalite.com



Article 4

Les conditions de fonctionnement, les emplois du temps des salariés du chantier d'insertion, le calendrier d'occupation et les conditions d'accès au local lingerie du Lycée sont fixés en concertation entre le chantier d'insertion RENOVAL et le Lycée.

Les salariés du chantier d'insertion doivent respecter le règlement intérieur du Lycée.

Tout problème ou dysfonctionnement doit être signalé :

- d'une part à l'intendance du Lycée REVOUL
- d'autre part à l'encadrant et l'accompagnateur socio professionnel du chantier d'insertion RENOVAL.

Article 5

Durée du contrat : cette convention est valable 3 ans, renouvelable 2 fois dans les mêmes termes ; sauf à prévenir l'autre partie dans les 3 mois qui précèdent la date d'anniversaire.

Fait à Valréas, le

Monsieur le Maire de Valréas

Patrick ADRIEN

Madame le Proviseur du Lycée des
Métiers F. REVOUL

Sandrine PASTUREAUD

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 01368-20220712-DEL_2022_07